

Affiché le

12 JUIN 2009

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 mai 2009

**Délibération n° 09/022 relative au dispositif d'animation du Réseau Rural
Régional Poitou-Charentes - FEADER**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M.71, annexée à l'arrêté du Ministère de l'Intérieur, en date du 1^{er} août 2004, modifiée,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le budget de l'IAAT Poitou-Charentes pour 2009, adopté par la délibération n° 09/002 en date du 5 janvier 2009,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré et voté,

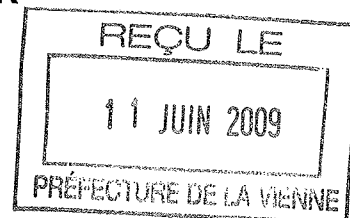
CONSIDERANT la démarche lancée dans le cadre du programme européen FEADER consistant à animer et structurer le Réseau Rural régional Poitou-Charentes,

CONSIDERANT la légitimité acquise par l'IAAT Poitou-Charentes à travers des savoir-faire spécifiques sur les champs de l'animation de réseaux, la capitalisation et la diffusion de l'information, en particulier, dans le champ rural,

AUTORISE l'IAAT Poitou-Charentes à s'engager dans la démarche d'animation du Réseau Rural Régional Poitou-Charentes,

APPROUVE le projet et le plan de financement,

AUTORISE le Président à solliciter une subvention du Fonds européen FEADER à hauteur de 40 000 €, soit 50 % du budget d'animation du Réseau Rural en Poitou-Charentes,




AUTORISE le Président à solliciter le financement de l'Etat à hauteur de 10 000 €, soit 12,5 % du budget d'animation du Réseau Rural en Poitou-Charentes, sur le programme 154 action 16 « animation et développement des territoires »,

AFFECTE la participation financière de l'IAAT Poitou-Charentes à hauteur de 30 000 €, soit 37,5 % du budget d'animation du Réseau Rural en Poitou-Charentes, sur ses fonds propres provenant de la dotation 2009 du Conseil Régional Poitou-Charentes

AUTORISE la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements et les interventions des animateurs d'ateliers et de séminaire, ainsi que des intervenants extérieurs à la région,

AUTORISE le Président de l'IAAT Poitou-Charentes et son Directeur à signer tout document se référant à l'engagement de l'IAAT Poitou-Charentes dans la démarche d'animation du Réseau Rural Régional Poitou-Charentes.

Le Président



Jean-François MACAIRE

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 mai 2009

Rapport du Président sur le projet de délibération relatif au dispositif d'animation du Réseau Rural Régional Poitou-Charentes - FEADER

Le Réseau Rural est un dispositif mis en œuvre par l'Etat et financé en grande partie sur fonds FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural).

Au plan national, le Réseau Rural est copiloté par le ministère de l'agriculture et de la pêche et la DIACT ; au niveau régional, il l'est par le Préfet de région et le Président de Région.

La structuration du Réseau Rural Régional est laissée à l'appréciation de ses copilotes ; en Poitou-Charentes, la cellule d'animation associant l'Etat (SGAR et DRAF) et les services de la Région prépare les décisions du comité de pilotage.

Le Réseau associe largement les acteurs locaux (collectivités, associations, syndicats, fédérations...) et s'articule avec le comité de programmation et le comité de suivi du FEADER (en Poitou-Charentes, CRUP et CRUSE).

Dans notre région, un séminaire de lancement du Réseau Rural a eu lieu le 3 décembre dernier dont l'organisation a été confiée, avec succès, à l'association IAAT. A titre d'information, les actes du séminaire du 3 décembre sont en ligne sur le site commun à l'Etat et à la Région intitulé « L'Europe s'engage en Poitou-Charentes » (www.europe-en-poitou-charentes.fr).

Compte tenu de la légitimité acquise par l'IAAT Poitou-Charentes à travers des savoir-faire spécifiques sur les champs de l'animation de réseaux, la capitalisation et la diffusion de l'information, en particulier, dans le champ rural, j'ai souhaité que l'IAAT Poitou-Charentes, en accord avec l'Etat et la Région, s'engage dans l'animation, en 2009, du Réseau Rural Régional Poitou-Charentes et que nous délibérions en ce sens.

Les missions d'animation en 2009 du Réseau Rural Régional seront les suivantes :

- participation au pilotage du Réseau Rural Régional ;
- animation et appui à l'ingénierie ;
- évaluation ;
- appui au montage et capitalisation des acquis des projets de coopération des GAL Leader ;
- relations et échanges avec les niveaux interrégionaux et nationaux ;
- cartographie et base de données.

En matière d'animation et d'appui à l'ingénierie, l'IAAT Poitou-Charentes prendra en charge :

- **8 ateliers de travail** destinés à permettre aux acteurs d'échanger et de travailler sur des problématiques issues des 3 thèmes du séminaire de lancement du Réseau Rural Régional du 3 décembre dernier :

Thématique Economie agricole de proximité :

- Approvisionner la restauration collective hors domicile en produits locaux (15 mai 2009 au lycée agricole de Montmorillon).
- Quelle place pour le commerce de détail dans une économie agricole de proximité ?
- Au regard des défis énergétiques, enjeu de (re) produire localement (à préciser) .

Thématique Territoires ruraux : lieux de vie, lieux d'accueil :

- Les services à la population : quelles opportunités de développement pour les territoires ruraux de Poitou-Charentes ?
- Les TIC, solutions pour le maintien des services de proximité et la création d'activités en milieu rural.
- La gestion des espaces en milieu rural.

Thématique Territoires et défis énergétiques :

- Le développement de filières bois-énergie dans les territoires : atouts et opportunités, obstacles et handicaps.
- Valorisation des ressources des collectivités (à préciser).

En pratique, une rencontre sera organisée sur chacune des problématiques sur ½ ou 1 journée. Les groupes seront composés d'une vingtaine de personnes, animés par des acteurs pré-identifiés et permettant l'intervention de témoins ou d'experts.

- **La production de documents**, type bibliowébo thématiques, annuaires d'acteurs, capitalisation d'expériences... diffusés dans les ateliers et séminaires, ou valorisation postérieure.

- **La co-organisation d'un séminaire** du Réseau Rural Régional à la fin de 2009, en coopération avec les copilotes du réseau, le comité de pilotage et la cellule d'animation. Ce séminaire devra permettre de mettre en avant les travaux et conclusions du Réseau Rural et d'échanger sur des problématiques diverses ainsi que sur la mise en œuvre du Document Régional de Développement Rural qui est le document de référence pour la mise en œuvre des aides du développement rural en région (DRDR : état des lieux régional, présentation de la stratégie régionale et des priorités retenues pour l'intervention du FEADER).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES 2009	
Salaires et charges patronales Compétences IAAT Poitou-Charentes mobilisées : conseil, animation de réseaux, documentalistes, assistance logistique Services : pôle ingénierie territoriale, documentation et veille informative, mission de cartographie, pôle système d'information	70 000 €
Frais de déplacement (agents IAAT Poitou-Charentes)	3 000 €
Charges et frais de logistique (location salles, accueil café, repas, impression, ...)	3 000 €
Expertise externe, formateurs (prise en charge des frais occasionnés par les déplacements et les interventions des animateurs d'ateliers et de séminaire, ainsi que des intervenants extérieurs à la région)	4 000€
TOTAL ANNUEL	80 000 €

RECETTES 2009	
FEADER (50 %)	40 000 €
État (12,5 %)	10 000 €
Conseil Régional (37,5 %) (valorisation dotation 2009 à l'IAAT Poitou-Charentes)	30 000€
TOTAL ANNUEL	80 000 €

Je vous remercie d'adopter le projet de délibération relative au dispositif d'animation du Réseau Rural Régional Poitou-Charentes – FEADER.

Le Président

Jean-François MACAIRE